

PROCES VERBAL
REUNION DU 27 Mars 2025

Date de convocation :
20/03/2025

Date d'affichage :
20/03/2025

Le vingt-sept Mars deux mil vingt-cinq à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Votants : 20

Etaient présents :

CHANTREUIL Claude, CORCY Jeannine, DONGE Ginette, DUVERNOIS Vincent, FLOQUET Jennifer, GAILLARDON Christian, GERVAIS Marylise, HARDEL Laëtitia, LELOY Michel, LESACHEY Françoise, LEVAVASSEUR Daniel, LEVIN Jacky, MARIE Claudine, MARIE Hervé, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Guillaume, PERROTTE Marie-Hélène, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques

Excusés :

M MATHIEU Julien, M ROUXEL Stéphane pouvoir à TRAVERT Gilbert

Absents :

CUQUEMELLE Marie-Hélène, DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, TOURBOT Elise

Secrétaire de Séance : MARIE Claudine

Ordre du Jour :

1. Affectation des résultats 2024 des budgets commune et maison médicale pour le budget communal 2025
2. Vote du budget primitif 2025 – budget commune
3. Vote des taux des impôts directs 2025
4. Affectation des résultats 2024 du budget assainissement
5. Vote budget primitif 2025 – budget assainissement
6. Vote de la redevance d'assainissement 2025
7. Mise aux marais 2025 : droits de pâturage
8. Création d'un Contrat pour accroissement temporaire d'activités
9. Convention et redevance d'occupation du domaine public pour Gang of Pizza
10. Installation d'un système de vidéoprotection
11. DIA
12. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du 27 Février 2025

Intervention de Monsieur LE SERRE sur la situation financière de la Commune

01-03-25 Affectation des résultats 2024 des budgets commune et maison médicale pour le budget communal 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

A résultat de l'exercice

(Précédé du signe + ou -)

597 159.69 €

	- 5 434.55€ = 591 725.14€
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	2 422 090.39 € 59 831.50€ = 2 481 921.89€
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	3 019 250.05 € 54 396.95€ = 3 073 647.00€
<u>D solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 812 443.02 € - 6 706.77€ =819 149.79€
<u>E solde des restes à réaliser</u> Besoin de financement Excédent de financement	20 203.91€
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	-792 239.11 € -6 706.77€ -798 945.88€
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	3 019 250.05€ 54 396.95€ =3 073.647.00
<u>G affectation en réserves R1068 en investissement</u> (au minimum couverture du besoin de financement F)	-792 239.11€ -6 706.77€ =-798 945.88 €
<u>H report en fonctionnement R002</u>	2 227 010.94 € 47 690.03€ =2 274 701.24€
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u>	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit

Un excédent de fonctionnement de : 3 073 647.00 €

Un déficit de fonctionnement de :

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

02-03-25 Vote des taux des impôts directs 2025

Madame le Maire rappelle que le lissage des taux progressifs sur 12 ans à débiter en 2017 avec la création de la commune nouvelle. Le taux unique dans chaque commune déléguée interviendra donc la 13^{ème} année en 2029.

	<u>Taux 2024</u>	<u>Taux 2025</u>
-taxe d'habitation	9.87 %	9.87 %
-taxe foncière bâti	37.92 %	37.92 %
-taxe foncière non bâti	27.36 %	27.36 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VOTE les taux proposés ci-dessus

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

03-03-25 Vote du budget primitif 2025 – budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VOTE le Budget Primitif 2025 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses = 5 029 219.59 €
- Recettes = 5 029 219.59 €

Section d'investissement :

- Dépenses = 4 024 335.71 €
- Recettes = 4 024 335.71 €

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

04-03-25 Affectation des résultats 2024 du budget assainissement

<u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</u>	
<u>A résultat de l'exercice</u> (Précédé du signe + ou -)	40 436.08€
<u>B plus-values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0.00 €
<u>C résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	154 693.50 €
<u>D résultats à affecter</u> =A+C (hors restes à réaliser)	195 129.58 €
<u>E solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	213 564.98€
<u>F solde des restes à réaliser</u>	-42 886.70 €
<u>Besoin de financement = E + F</u>	
<u>AFFECTATION= D</u>	195 129.58 €

<u>G affectation en réserves R1068 en investissement</u> (au minimum couverture du besoin de financement)	0.00 €
<u>H report en fonctionnement R002</u>	195 129.58 €
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u>	0.0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit

Un excédent de fonctionnement de : 195 129.58 €

Un déficit de fonctionnement de :

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

05-03-25 Vote de la redevance d'assainissement 2025

La commission finances propose comme chaque année, depuis 2019, de réviser le montant de la redevance d'assainissement, sachant que les coûts de fonctionnement de la station d'épuration et des réseaux évoluent eux aussi tous les ans.

En 2020, 2,20€ le m³

En 2021, 2,25€ le m³

En 2022, 2,35€ le m³

En 2023, 2,40€ le m³

En 2024, 2,50€ le m³

La commission de finances propose d'augmenter la redevance à 2.60 € le m³.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE l'augmentation de la redevance.

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

06-03-25 Vote budget primitif 2025 – budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif d'assainissement 2025 comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses = 436 218.58 €

- Recettes = 436 218.58 €

Section d'investissement :

- Dépenses = 463 308.98 €

- Recettes = 463 308.98 €

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

07-03-25 Mise aux marais 2025 : droits de pâturage et règlement intérieur

Point annulé car au final pas de modification du règlement et droits de marais ne sont pas modifiés

Date de la commission d'attribution des droits : Jeudi 10 Avril 11h30

08-03-25 Création d'un Contrat pour accroissement temporaire d'activités

Madame le maire propose de prolonger de 4 mois (jusqu'au 31.08.25) la mission de l'archiviste pour finir l'archivage des communes historiques (Amfreville, Gourbesville, Cretteville et Vindefontaine).

Madame DONGE demande si l'archiviste travaillera dans les mairies déléguées ou si les archives seront déplacées en mairie de Picauville afin d'être triés. Madame PERROTTE pense qu'il sera plus judicieux des les amener en mairie de Picauville pour faire le tri.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le prolongement du poste d'Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, à temps complet pour une durée de 4 mois, du 1er Mai 2025 au 31 Aout 2025

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les documents nécessaires.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges des agents nommés.

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

09-03-25 Convention et redevance d'occupation du domaine public pour Gang of Pizza

Madame le maire propose de signer une convention d'occupation du domaine public avec Gang of Pizza qui va installer ses distributeurs devant le club house.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public dans les conditions présentées ci-dessus.

FIXE la redevance d'occupation du domaine public à 300€/mois, révisable par le conseil municipal

DECIDE que les frais d'énergie seront également à la charge du preneur

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

10-03-25 Installation d'un système de vidéoprotection

Suite à la délibération du 30 janvier 2024 qui avait présenté le diagnostic de vidéosurveillance et suite au vote du budget communal 2025, Madame le Maire demande l'autorisation de lancer la consultation « en location » pour la vidéoprotection et non en achat comme cela avait été initialement évoqué.

Les 1ères estimations

- Achat : 159 838.66€ TTC
- Location sur 63 mois : 138 297.60€TTC – coût annuel : 19 756.80€ TTC – remplacement du matériel à 3 ans si la commune le souhaite

En achat, possibilité de subvention FIPD (entre 20 et 50% du HT)

En location, pas de possibilité de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACTE le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal ;

DIT que les caméras permettront d'enregistrer et de stocker les images afin de répondre à d'éventuelles réquisitions judiciaires

DIT que le dispositif de visionnage en direct des images sera installé comme il se doit dans un local dédié à la Police Municipale dans les locaux de la mairie et que seuls les agents autorisés pourront y accéder

DIT que la mise en place du système de vidéoprotection sera conditionnée à la réception de l'autorisation préfectorale après dépôt du dossier descriptif ainsi qu'à la validation de la commission départementale de vidéoprotection

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2025

AUTOIRSE le marie ou son représentant, à lancer la consultation en location d'un système de vidéoprotection

AUTORISE le Maire ou son adjoint, à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à la réalisation de l'opération

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

11-03-25 DIA

- Parcelles cadastrées AC 171 et 625 : 19 rue d'utah beach

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

- Parcelle cadastrée AC 10 : 2 rue Pierre Guérout

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

- Parcelles cadastrées A 350 : 21 cité de la chapelle

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

Questions et informations diverses

- **Travaux MS et MAM** : le chantier a bien démarré. Le désamiantage doit se terminer en fin de semaine et la déconstruction se finir semaine prochaine. Les autres lots doivent démarrer le 14 avril. Le gros œuvre, le VRD,...
- **Infos sur projet Héraclide** : Actuellement le projet est à l'arrêt et la société n'a pas de perspective de programmation des travaux. Le Groupe rencontre actuellement des difficultés et ils seront probablement dans l'obligation de revendre le terrain

Prochain CM : jeudi 24 avril

Séance levée à 21h45

Le PV a été approuvé lors de la réunion du conseil municipal du 24 avril 2025
Le présent PV a été légalement publié et affiché le 30 avril 2025

Le Maire,
Marie-Hélène PERROTTE

Le secrétaire,
Claudine MARIE

